

*Ce texte est celui d'une conférence prononcée par le professeur Trausch en 1986 à Luxembourg à l'occasion d'un colloque organisé par l'extension de l'Université libre de Bruxelles, l'Ambassade de France et le Centre Universitaire de Luxembourg. Il reste d'actualité.*

*Gilbert Trausch est historien et directeur du Centre d'études et de recherches européennes Robert Schuman.*

### **Trilinguisme ou unilinguisme?**

La situation linguistique au Luxembourg est tellement compliquée que les Luxembourgeois eux-mêmes hésitent sur sa définition. On peut suivre ces hésitations à travers trois étapes.

1. Au tournant des XIXe et XXe siècles, les Luxembourgeois voient encore leur pays comme un pays bilingue sur la base de l'allemand et du français. C'est, à l'époque déjà, une présentation simplifiée de la situation réelle puisque les Luxembourgeois d'alors comme ceux d'aujourd'hui n'utilisent entre eux ni l'un ni l'autre, mais le luxembourgeois.

2. C'est justement la montée du luxembourgeois qui vient déranger cette notion de bilinguisme. Elle a été lente mais continue. Le premier livre imprimé en luxembourgeois a paru en 1829<sup>1</sup>. Il faudra attendre 1912 pour que le luxembourgeois fasse une apparition timide dans les programmes des écoles primaires, et 1945 pour qu'il en soit de même pour les lycées.

Techniquement, c'est-à-dire du point de vue de la linguistique, le luxembourgeois ("lëtzebuergesch") est un dialecte francique-mosellan ("mosel-fränkisch")<sup>2</sup>. L'origine et la nature germaniques, voire allemandes, du parler luxembourgeois ne peuvent faire de doute. Ce parler a toujours été la langue de communication de toutes les classes de la population - les quelques exceptions que l'on constate dans les franges supérieures de la bourgeoisie avant 1914 ne sont qu'une parenthèse. Longtemps il a été considéré, en tant que dialecte, comme le mode oral du haut allemand. Vers 1900, il était encore courant de qualifier le parler luxembourgeois "d'allemand luxembourgeois" ("lëtzebuenger Däitsch").

Par "montée du luxembourgeois", nous n'entendons pas seulement l'apparition et le développement d'une littérature, mais aussi une considération nouvelle que les Luxembourgeois portent à leur parler. On sent un changement d'attitude à la veille de la Première Guerre mondiale<sup>3</sup>. Si en surface les années vingt n'amènent aucun progrès notable, il n'en est pas de même des années trente. Une prise de conscience linguistique s'opère. Elle est prodigieusement accélérée par la Seconde Guerre mondiale. L'occupant allemand a voulu forcer la germanisation de la population en la décrétant d'expression allemande et, par là aussi, de race allemande. Les Luxembourgeois ont opposé leur parler à l'allemand et en ont fait l'expression de leur identité. Dès lors, ils tendent à faire du luxembourgeois une langue à part.<sup>4</sup>

C'est dans ce contexte que s'est développée l'idée d'un trilinguisme sur la base de trois langues: l'allemand, le français et le luxembourgeois. Il ne s'agit cependant pas d'un trilinguisme selon le modèle suisse où l'allemand, le français et l'italien sont juxtaposés, chaque langue disposant de son aire sans qu'aucune des trois soit

considérée comme supérieure ou inférieure. Au Luxembourg, les trois langues sont superposées dans une hiérarchie pour laquelle on pourrait retenir l'image de la pyramide. En allant de la base vers le haut, on aurait le luxembourgeois, puis l'allemand, enfin le français. Cette image est révélatrice car, si elle illustre la prééminence du français placé en haut, elle en montre aussi les limites, toute pyramide se rétrécissant en direction du haut.

**3.** La troisième étape, encore en cours, peut être qualifiée de percée du luxembourgeois. On passe du trilinguisme vers l'unilinguisme sur la base du luxembourgeois. Ce dernier est la langue des Luxembourgeois, car c'est leur langue maternelle. Dans cette optique, le français et l'allemand sont des langues étrangères apprises. Cette troisième étape trouve une consécration dans la loi du 24 février 1984 sur l'emploi des langues au Luxembourg. Voici les dispositions essentielles de la nouvelle loi. L'article 1er a une haute valeur symbolique, alors que les articles 2, 3 et 4 mettent en évidence les limites du luxembourgeois.

**Art. 1er.** Langue Nationale

La langue nationale des Luxembourgeois est le luxembourgeois.

**Art. 2.** Langue de la législation

Les actes législatifs et leurs règlements d'exécution sont rédigés en français. Lorsque les actes législatifs et réglementaires sont accompagnés d'une traduction, seul le texte français fait foi. Au cas où les règlements non visés à l'alinéa qui précède sont édictés par un organe de l'Etat, des communes ou des établissements publics dans une langue autre que la française, seul le texte dans la langue employée par cet organe fait foi.

**Art. 3.** Langue administrative et judiciaire

En matière administrative, contentieuse ou non contentieuse, et en matière judiciaire, il peut être fait usage des langues française, allemande ou luxembourgeoise, sans préjudice des dispositions spéciales concernant certaines matières.

**Art. 4.** Requêtes administratives

Lorsqu'une requête est rédigée en luxembourgeois, en français ou en allemand, l'administration doit se servir, dans la mesure du possible, pour sa réponse de la langue choisie par le requérant.

Cette loi donne pour ainsi dire au luxembourgeois ses lettres de noblesse, mais pour l'essentiel elle ne fait que rappeler les usages. Le français garde sa prééminence en tant que langue de la législation. Il maintient également sa prépondérance comme langue de l'administration - toujours sur le plan de l'écrit -, et on est en droit de penser qu'il continuera à bénéficier de l'autorité de la tradition et du poids de la routine administrative.

---

Il serait faux de croire que, par la loi de 1984, le français ait perdu sa place de langue "officielle". Il n'a jamais été langue officielle. La constitution de 1868, toujours en vigueur, avait décrété (art. 29): "L'emploi des langues allemande et française est facultatif. L'usage n'en peut être limité".<sup>5</sup> La prééminence du français dans le passé ne reposait donc pas sur la force de la loi, mais sur un usage invétéré, puisque la constitution place le français et l'allemand sur un même pied. La révision constitutionnelle de 1948, désireuse de tirer la leçon de la guerre, supprime le texte de 1868 et le remplace par une formule d'attente: "La loi réglera l'emploi des langues en matière administrative et judiciaire". La loi de 1984 est donc une réponse tardive à cette attente.

L'emploi de l'allemand n'a donc jamais été totalement exclu de l'administration. Si elle ne l'a pas utilisé dans sa correspondance interne, elle y a eu recours dans ses rapports avec ses administrés quand elle voulait être sûre d'être comprise de tous.<sup>6</sup> La règle se résume un peu dans une formule du genre: autant de français que possible, autant d'allemand que nécessaire.

La véritable nouveauté de la loi de 1984 est l'entrée du luxembourgeois dans l'administration. On peut prévoir que les progrès qu'il y fera se feront aux dépens du français. L'obligation pour l'administration de répondre aux requêtes administratives dans la langue du requérant a été atténuée par les mots "dans la mesure du possible". C'est le luxembourgeois et non le français qui est visé ici, et ces mots expriment les réserves de l'administration face aux possibilités du luxembourgeois. L'avenir tranchera.

Pour notre propos on retiendra la place privilégiée que cette loi maintient au français. On verra donc continuer cet état si paradoxal, si étonnant et qui, autrefois, a paru scandaleux aux yeux des Allemands: celui qui accorde à l'emploi du français une place éminente dans un pays germanophone par nature.

L'observateur venu de l'extérieur cherche, pour ainsi dire d'instinct, des points de comparaison. Il pensera inévitablement à l'Alsace. Dans cette province de la France, le français est la langue officielle, la langue nationale, mais les Alsaciens de souche se servent de leur dialecte allemand pour toutes les relations de la vie quotidienne. Cependant, l'emploi du français par les Alsaciens n'est pas le résultat d'un libre choix des intéressés. Il résulte d'une nécessité imposée par la situation politique. L'exemple du pays flamand en Belgique avant la Seconde Guerre mondiale se présente à l'esprit. Là aussi, le français occupait dans un pays néerlandophone une position prépondérante, et cela par le choix de la bonne bourgeoisie flamande. Là aussi, il y avait une hiérarchie dans l'emploi des langues. A la différence du Luxembourg, cette hiérarchie avait une signification sociale. Depuis lors, les Flamands ont rejeté le français et créé une situation bien différente de celle du Luxembourg. On pourrait encore évoquer le cas du Québec. Le français y est en compétition avec l'anglais, mais il a l'avantage d'être la langue maternelle et non pas une langue apprise.

Peut-on comparer avec les pays africains de la francophonie? Le français y joue souvent le rôle d'une langue d'unification face à de multiples langues et dialectes indigènes. Telle n'est pas la fonction du français au Luxembourg. Le français est en Afrique encore une langue d'accès à la culture occidentale, aux sciences et à la technologie, et là on retrouve une analogie saisissante. C'est par le français que le Luxembourg participe en grande partie à la vie intellectuelle, artistique et technique. C'est par le français que s'épanouissent nos administrations et notre législation. L'allemand certes - et même l'anglais, que beaucoup de Luxembourgeois maîtrisent assez bien - contribuent également à cette ouverture sur la vie de l'esprit et à cet accès au monde de la technologie. Il n'empêche que le français garde dans une vue d'ensemble la première place. Et là apparaît l'originalité de la situation luxembourgeoise par rapport aux pays africains francophones. Ceux-ci n'avaient guère le choix de la langue de culture. Les Luxembourgeois, en revanche, pouvaient choisir entre le français et l'allemand, opter pour l'allemand et reléguer le français à la deuxième place. L'allemand aurait pu jouer, aussi bien que le français, le rôle de langue véhiculaire de la législation et de l'administration.

Ce choix s'est posé aux Luxembourgeois en 1839. A la suite du dernier démembrement que le Luxembourg eut à subir au cours de son histoire, le pays a perdu la partie francophone de son territoire. Allait-il pour autant abandonner le français et s'en remettre au seul emploi de l'allemand pour s'exprimer chaque fois que l'on dépasserait les exigences de la vie quotidienne? La génération de 1839 a refusé de laisser tomber le français. Tout en continuant à employer l'allemand, elle a maintenu le français dans sa position de langue supérieure, dans des domaines précis et essentiels à la vie d'un Etat (administration et justice). C'était là incontestablement un acte de volontarisme de la part des milieux dirigeants luxembourgeois. D'après "Le Robert", le volontarisme correspond à une attitude qui fait croire qu'on peut soumettre le réel à ses volontés. Faire admettre à une population germanophone le français comme langue supérieure est tout à fait conforme à cette définition.

Il y a eu des critiques dès le départ. Il y en aura au fil des années, notamment quand, avec la montée des courants politiques populaires (socialisme, christianisme social), le peuple commence à avoir voix au chapitre. En 1871, le sous-directeur de l'Athénée, premier établissement d'enseignement du pays, compara l'enseignement obligatoire du français à une camisole de force.<sup>7</sup> Tout au long de la première moitié du XXe siècle, le débat sur les conséquences pédagogiques et psychologiques du bilinguisme luxembourgeois battait son plein. Certains ont voulu y voir une source de faiblesse pour les Luxembourgeois, une neutralisation de leurs forces créatrices.<sup>8</sup> Au cours des dernières décennies, le débat a perdu de son intensité.

Cette prééminence que les Luxembourgeois ont su garder au français n'a rien à voir avec celle dont le français jouissait au XVIIIe siècle, quand il était la langue des cours, la langue des "gens bien". L'option pour le français s'est faite plus tard, à l'époque

---

romantique tardive, bien après la publication des oeuvres de Herder et de Fichte qui accordent une importance accrue aux questions linguistiques. La date de 1839 correspond grosso modo au moment où Arendt développe et propage ses thèses sur une Grande Allemagne à former sur la base des pays d'expression allemande. C'est à ce moment-là que nos ancêtres, dans un pays désormais réduit à son territoire germanophone, ont décidé de garder au français sa prééminence. Les décideurs ont été logiques dans leurs mesures d'exécution. En 1843, la première loi sur l'organisation de l'enseignement primaire place le français à côté de l'allemand comme branche obligatoire du programme scolaire. Depuis cette date, les enfants apprennent dès l'école primaire deux langues étrangères. Lourd fardeau que les jeunes Luxembourgeois traînent à travers toute leur scolarité, mais qui marque une volonté d'agir en profondeur. Qui veut la fin veut les moyens!

### **La clef par l'histoire**

Seule l'histoire peut expliquer la genèse de la situation linguistique actuelle du Grand-Duché. Il n'est pas question ici de procéder à une longue démonstration historique. On se limitera à quelques coups de crayon.

Quand le nom de Luxembourg ("lucilinburhuc", petit château fortifié) apparaît dans l'histoire en 963, le territoire qu'il désigne - il restera toujours le noyau dur du Luxembourg - se trouve de ce côté de la frontière linguistique, c'est-à-dire en zone germanophone. Le Luxembourg est né dans la vallée de l'Alzette. Dans leur politique d'expansion, les comtes et les ducs de Luxembourg se heurtent, à l'est, au verrou de Trèves et, au sud, à celui de Metz. Ces villes épiscopales s'avèrent un obstacle infranchissable. Aussi orientent-ils leurs efforts vers le nord en direction des Ardennes (Laroche et Durbuy) et vers l'ouest en direction de la Meuse. C'est ainsi qu'ils entrent en contact avec le monde roman, et cela dès le XIIe siècle. Au moment de sa plus grande expansion (milieu du XIVe siècle), le duché de Luxembourg, environ quatre fois plus grand que le Grand-Duché actuel, comprenait deux quartiers linguistiques d'étendue et de population à peu près égales. A l'est un quartier germanophone comprenant la capitale Luxembourg, à l'ouest un quartier francophone. Dans l'un, on parle non pas le haut allemand mais le dialecte luxembourgeois, dans l'autre on parle le français ou plutôt le wallon.

Voilà pour l'emploi oral des langues, qui correspond tout à fait à l'attente. Les gens s'expriment dans le parler appris sur les genoux de leur mère. Pour l'emploi de l'écrit dans l'administration, les choses sont moins simples. Au niveau local, l'administration utilise la langue du quartier, c'est-à-dire l'allemand ou le français. Il y a pourtant une exception de taille. L'administration de la ville de Luxembourg, pourtant située en plein quartier germanique, utilise le français. On constate très tôt une prééminence du français, au plus tard dès le XIIIe siècle quand le latin perd du terrain dans les chancelleries.<sup>9</sup>

Cette prééminence du français a été respectée par les différents régimes qui se sont succédé au Luxembourg à travers les siècles. Ni les ducs de Bourgogne ni les Habsbourg (d'Espagne et d'Autriche) n'y ont touché. La Révolution française tend évidemment à renforcer la position du français qui s'introduit, au prix d'énormes difficultés, dans l'administration locale du quartier germanophone du Luxembourg, devenu département des Forêts. Le congrès de Vienne (1815) crée un Grand-Duché de Luxembourg, Etat à part mais lié au nouveau Royaume des Pays-Bas (Belgique et actuels Pays-Bas) par la personne du souverain Guillaume Ier, roi des Pays-Bas et aussi grand-duc de Luxembourg. Par sa politique, il mécontente à la fois ses sujets luxembourgeois et belges. Quand ces derniers se soulèvent en 1830, les Luxembourgeois se joignent au mouvement. Le royaume de Belgique sorti de la Révolution belge et Guillaume Ier se disputent le Luxembourg. Les grandes puissances réunies à Londres (1831 et 1839) recourent à une solution qui reviendra en honneur au XXe siècle: le partage.<sup>10</sup> La partie occidentale d'expression française est attribuée à la Belgique, au sein de laquelle elle forme désormais la province de Luxembourg. La partie orientale, réduite à 2 586 km<sup>2</sup>, forme le nouveau Grand-Duché et continue à exister en tant qu'Etat sous le sceptre des Orange-Nassau (depuis 1890 sous celui des Nassau-Weilbourg). Ce Grand-Duché, ramené à la portion congrue - entre 1659 et 1839 il a subi trois démembrements et perdu les trois quarts de son territoire -, est devenu un pays germanophone. Depuis 1839 il n'y a plus de Luxembourgeois ayant le français comme langue maternelle.<sup>11</sup> Tous ceux qui habitent à l'intérieur des frontières tracées par le traité de 1839 apprennent au berceau le luxembourgeois, ce dialecte francique-mosellan qu'en 1984 ils ont déclaré par un acte législatif "langue nationale".

L'année 1839 est considérée par les Luxembourgeois comme la véritable date de naissance du Luxembourg indépendant. Du point de vue de l'emploi des langues, c'est aussi l'heure de vérité. Le moment d'annoncer la couleur était venu. S'appuyant sur le substrat linguistique, les Luxembourgeois de 1839 auraient pu accorder dialecte et langue de l'administration. Certains y avaient pensé et se sentaient encouragés par le roi grand-duc Guillaume Ier qui, en 1839-1840, pour des raisons complexes qui n'ont rien à voir avec la volonté des Luxembourgeois, encouragea une politique de germanisation. Il fit appel à deux hauts fonctionnaires allemands pour amener les Luxembourgeois à résipiscence.

L'échec fut complet, et cela pour deux raisons. Guillaume II, qui avait succédé à son père en 1840, était décidé à laisser faire les Luxembourgeois. Aussi les fonctionnaires allemands retournèrent-ils chez eux. Ils s'étaient heurtés à la vive résistance des Luxembourgeois, de ceux qui avaient la possibilité de s'exprimer: la catégorie des fonctionnaires, tout-puissants à l'époque, et des notabilités du commerce et de l'industrie. Ces hommes ont tenu à garder le français comme langue de l'administration, de la justice et de la vie politique.<sup>12</sup>

Pourquoi ce maintien du français dans un pays où plus personne n'est francophone de naissance? A entendre certains germanophiles luxembourgeois et nombre de pan-germanistes de la fin du siècle, cette option serait avant tout due à l'esprit de routine



---

et de facilité de fonctionnaires peu désireux de sortir des ornières administratives. Sans vouloir sous-estimer les pesanteurs de la fonction publique, on peut écarter ces explications simplistes. Les responsables de 1839 sentaient qu'en abandonnant le français ils toucheraient à une tradition pluriséculaire et risqueraient de détruire irrémédiablement un régime linguistique certes complexe, mais original et valorisant. En optant pour le français, ils ne prenaient pas position contre l'allemand. Ils empêchaient tout simplement ce dernier de devenir la langue dominante. En s'accrochant au français, ils pouvaient tout au plus lui opposer un barrage. Chacune des langues aurait son territoire, délimité pour l'allemand par les nécessités de la vie pratique et pour le français par la volonté culturelle de la classe dirigeante: l'allemand comme langue d'écriture et de lecture des classes populaires - à l'époque essentiellement la paysannerie -, d'où sa fonction comme langue de l'Eglise (prière, prêche et catéchisme) et de la presse<sup>13</sup>; le français comme langue écrite des notables, de tous ceux qui, par leurs fonctions, leur culture ou leur richesse, exercent un rayonnement. L'apprentissage du français dès l'école primaire doit assurer l'indispensable mobilité sociale vers le haut.

Dans l'opinion prise par nos ancêtres en 1839, un élément a joué un rôle essentiel et a continué à le jouer par la suite pour la simple raison qu'une option de ce genre, fragile par nature, ne se prend pas une fois pour toutes car elle peut être remise en question à tout moment dans la mesure où elle n'implique aucun processus irréversible. Cet élément, c'est la conviction que les questions linguistiques ne sont pas seulement des questions techniques et pédagogiques. L'emploi des langues est aussi un fait culturel, un fait de civilisation et, en dernière analyse, une question politique. S'il faut une preuve, il suffit de regarder du côté de notre voisin et partenaire économique, la Belgique. L'emploi des langues n'est jamais innocent. Au contraire, il est toujours significatif. L'ambassadeur d'Allemagne à Luxembourg avait bien analysé la situation en notant, à la veille de la guerre 1914 -1918 qu' «au Luxembourg les luttes linguistiques sont précisément de nature politique»<sup>14</sup>. Il a mis le doigt sur le noeud du problème: la volonté des Luxembourgeois de se démarquer de leurs voisins. C'est facile face aux Belges et aux Français, puisque les Luxembourgeois se placent de l'autre côté de la frontière linguistique; c'est difficile du côté des Allemands à cause de la communauté de langue, le luxembourgeois étant considéré comme un dialecte du haut allemand. Pour les Allemands l'emploi des langues au Luxembourg était à la fois un contresens et un affront, au moins jusqu'en 1945.

En effet, maintenir au français un cachet de langue officielle apparaissait aux yeux des nationalistes allemands - ceux de 1848 comme ceux de 1914 et 1940 - comme un reniement. Cette façon de voir des Allemands repose en fin de compte sur les théories développées par les penseurs romantiques allemands à la fin du XVIIIe et au début du XIXe siècle, et qui font de l'expression linguistique le critère final de l'appartenance ethnique. Ce qui n'était que théorie dans une Allemagne cosmopolite et divisée en de multiples Etats - celle de Goethe par exemple - devenait actualité politique avec la

marche vers l'unité de l'Allemagne.

Beaucoup dépendait dès lors des idées des dirigeants politiques allemands. Certains, tel Bismark, se méfiaient de ces théories dont la logique menait tout droit à un "Großdeutschland" que le chancelier de fer savait inacceptable pour l'Europe. Mais avec Guillaume II et l'audience croissante des pangermanistes - l'"Alldeutscher Verband" est fondé en 1891 - les choses changent. Les reproches faits aux Luxembourgeois, êtres ingrats et bâtards, s'accompagnent d'un bruit de bottes inquiétant.

Les Luxembourgeois ne pouvaient que repousser les conclusions que les nationalistes allemands tiraient des prémisses établies par les penseurs romantiques. S'accrocher à l'emploi du français devenait un moyen d'affirmer l'identité luxembourgeoise face à ce monstre tentaculaire qu'est à leurs yeux l'Allemagne wilhelmienne. Mais il n'y a pas que le danger de l'extérieur qui les guette: il y a péril dans la demeure même. Le spectre qui les agite périodiquement est celui de la germanisation, non pas de l'extérieur, par la force, mais de l'intérieur.

Il y eut une alerte particulièrement significative au début du XX<sup>ème</sup> siècle. Le Grand-Duché était entré en 1842 dans le "Zollverein". Cette imbrication économique avec la Prusse prêta longtemps à peu de conséquence, tant le Luxembourg était un pays économiquement sous-développé: tout cela change quand, à partir de 1870, le pays fait sa révolution industrielle dans le sillage. Hommes et capitaux venus d'outre-Moselle s'installent en force au Luxembourg. L'essor prodigieux de la sidérurgie luxembourgeoise entraîne un appel à l'étranger auquel les Allemands et les Italiens répondent en masse. En 1910, les étrangers représentent 15,2% de la population totale. Les Allemands constituent le premier contingent avec 54,8% du total des étrangers.

L'Allemagne domine la vie économique du pays, elle en contrôle les chemins de fer.<sup>15</sup> Par ses immigrés elle s'infiltrait partout. Pas étonnant qu'apparaisse alors le slogan de la «pénétration pacifique». Nul besoin de recourir à la force pour ramener vers la mère patrie ces Luxembourgeois récalcitrants. Ils se germaniseraient eux-mêmes sous la pression des réalités économiques. Comme un fruit mûr, le Luxembourg tomberait dans le giron de l'Allemagne. Ce processus qui, à l'époque, apparaissait à beaucoup d'observateurs comme irréversible a été arrêté par les événements que furent les deux guerres mondiales. En 1945, le prestige de l'Allemagne est au point zéro. Celui de la France, sérieusement ébranlé par la surprenante défaite de 1940, remonte rapidement. Francophilie et germanophobie battaient leur plein. Cependant, sur ce plan-là, celui des relations triangulaires entre le Luxembourg, l'Allemagne et la France, aucune situation n'est jamais arrêtée à long terme.

#### **Vers une situation nouvelle**

Les années 1960-1970 amènent un dégel de ce qui paraissait figé, glacé. Une



---

nouvelle phase s'esquisse et elle ne paraît pas favoriser la position du français au Luxembourg. On retiendra ici cinq facteurs explicatifs.

1. Le rapprochement et la réconciliation entre la France et l'Allemagne, que symbolisent des noms comme Schuman, Adenauer, de Gaulle, et que matérialisent la déclaration du 9 mai 1950 et le traité franco-allemand du 22 janvier 1963, créent pour le Luxembourg une situation tout à fait nouvelle. Depuis les années 1860, le pays était habitué à vivre dans le champ des tensions franco-allemandes et à trembler pour son existence chaque fois que les deux protagonistes s'apprêtaient à en découdre. Peu à peu, surtout depuis la chute de Napoléon III, le Grand-Duché a pris l'habitude de s'appuyer sur la France pour résister aux visées de l'Allemagne. Dans un certain sens, être pro-français et être anti-allemand étaient blanc bonnet et bonnet blanc. Peu à peu les Luxembourgeois se sont rendu compte que l'équation n'était plus valable. Alors que des générations d'ambassadeurs de France avaient discrètement encouragé les sentiments anti-allemands des Luxembourgeois, ceux-ci découvrent que courir à l'ambassade de France pour dénigrer l'Allemagne n'est plus un sésame. La germanophobie des Luxembourgeois n'intéresse plus la France. Ce revirement les a troublés. Qu'ils aient des difficultés d'adaptation n'est pas étonnant, car les données nouvelles brouillent une situation vieille d'un siècle.

2. Parallèlement à cette évolution, une nouvelle image de l'Allemagne monte, celle de la République fédérale. L'autre Allemagne, la République démocratique, est trop lointaine pour que sa mauvaise image de marque trouble beaucoup les Luxembourgeois.

Au fil des années, la République fédérale apparaît comme un Etat de droit et une démocratie qui soutiennent la comparaison avec la France et la Grande-Bretagne. Cette métamorphose facilite une normalisation qu'imposait de toute façon la situation géographique et culturelle du Luxembourg. L'Allemagne peut se passer du Luxembourg, mais l'inverse n'est pas vrai. Le traité germano-luxembourgeois de 1959 règle le gros différend, à l'exception de l'épineux problème de l'indemnisation des enrôlés de force. Le Luxembourg d'aujourd'hui ne se sent plus menacé dans son existence politique par son voisin de l'est. Il a même l'impression - à travers sa classe dirigeante - que dans son action diplomatique et dans la défense de ses intérêts, il trouve auprès de la République fédérale un accueil plus chaleureux.

3. Il est difficile de mesurer le poids de la francophilie sur l'emploi des langues. On peut cependant partir de l'hypothèse de travail que les sentiments francophiles favorisent le recours au français.<sup>16</sup>

La francophilie est un phénomène qui, jusqu'à présent, a trop peu attiré l'attention des historiens. Au tournant des XIXe et XXe siècle, on la trouve fortement implantée dans un liséré qui borde la frontière orientale de la France. Du nord au sud, de la Belgique

(aussi bien en pays flamand qu'en pays wallon) à la Suisse en passant par le Luxembourg et l'Alsace germanophone. Elle est certes un phénomène de classe et trouve son terrain nourricier dans les haute et moyenne bourgeoisies. La francophilie est un phénomène bien original auquel l'Allemagne, au même moment et dans le même espace - les Français parlent volontiers des «marches de l'Est» -, n'a rien d'équivalent à opposer.

La francophilie a profondément marqué l'histoire culturelle et politique du Grand-Duché. On peut la dater de l'époque de Napoléon III. Cette francophilie est bien servie par les nombreux Luxembourgeois qui, du milieu du XIXe siècle jusqu'aux années 1920, sont allés chercher du travail en France ou ont fait, à la manière des artisans, leur «tour de France». De retour au pays, ils dessinent de la France une image idéalisée. Ainsi s'explique qu'au Luxembourg la francophilie dépasse la bourgeoisie pour pénétrer dans les classes populaires, à l'exception toutefois de la paysannerie. Cette francophilie a été très prononcée dans les milieux concernés. Elle a pris chez certains une teinte excessive, irritante par moments.

La francophilie est partout en régression. Elle l'a été plus tôt en Flandre, plus tard au Luxembourg. Ce n'est pas le moment d'examiner ici les causes multiples et complexes de ce recul. Au Luxembourg on peut le situer à la fin des années 1960. Les inconditionnels de la France, ceux que les Flamands traitaient de «fransquillons», ont, à quelques exceptions près, disparu. Les autres, les francophiles, ont diminué en nombre et en intensité. Après avoir longtemps idéalisé «la France éternelle», les Luxembourgeois découvrent celle de la «Realpolitik».

Il leur a fallu du temps pour le faire. Au lendemain de la Première Guerre mondiale, la France utilise la francophilie des Luxembourgeois comme moyen de chantage sur la Belgique. Le 28 septembre 1919, les Luxembourgeois, invités par référendum à choisir, pour leur avenir économique, entre la France et la Belgique, se décident à 80% pour la France. Forte de ce résultat, cette dernière, qui les avait encouragés, préfère s'entendre avec la Belgique derrière le dos des Luxembourgeois. Laissés-pour-compte, ceux-ci sont obligés de négocier dans de très mauvaises conditions une union économique avec la Belgique. Leur francophilie n'en a pas souffert. Une note du Quai d'Orsay (13 novembre 1924) constate, non sans étonnement: «Le gouvernement luxembourgeois ne nous a pas tenu rigueur de ce que nous avons constamment sacrifié ses demandes à celle de la Belgique.»<sup>17</sup>

Au lendemain de la Première Guerre mondiale, le prestige de la France était tel que l'opinion publique luxembourgeoise ne s'est guère émue de ces procédés. S'y est ajouté, sans doute, un profond sentiment d'impuissance. La situation n'est plus la même, quand de nouveaux différends graves surgissent au cours des années 1980. L'installation d'une puissante centrale nucléaire à Cattenom, à deux pas de la frontière luxembourgeoise, inquiète profondément la population. L'exiguïté du territoire grand-ducal fait qu'en cas d'accident nucléaire, le pays risque d'être frappé dans sa totalité.

---

Les projets luxembourgeois de télévision par satellite lancés par le gouvernement P. Werner - C. Flesch en 1984 se heurtent à une vive résistance. Les Luxembourgeois sentent bien ce que l'attitude française comporte de mépris à leur égard.<sup>18</sup> L'encre des accords franco-luxembourgeois (24 octobre 1984) sur l'attribution de canaux du satellite français TDF1 à RTL est à peine sèche qu'ils sont déjà reniés par le gouvernement français. RTL est également écarté de la cinquième chaîne dans des conditions tout à fait déplaisantes. Bref, un observateur aussi pondéré qu'Alfred Grosser a pu écrire: «A propos de la cinquième chaîne de télévision, François Mitterrand a traité le Luxembourg comme son premier ministre (L. Fabius) et lui avaient traité la Nouvelle-Zélande à propos de l'attentat ...»<sup>19</sup> L'historien qui se place dans la longue durée est obligé de constater que, sur le plan politico-diplomatique, les relations franco-luxembourgeoises n'ont jamais été aussi peu satisfaisantes qu'au cours des dernières années.

Il faut toutefois se garder de dramatiser ces tensions. La politique fait volontiers des vagues qui bouchent momentanément l'horizon mais ne remuent que la surface. Sur le plan politique, les relations franco-luxembourgeoises peuvent rapidement retrouver leur cordialité traditionnelle. Pour Pierre Werner, «l'amitié franco-luxembourgeoise est un phénomène structurel plutôt que conjoncturel».<sup>20</sup> Aux Luxembourgeois aussi de se rappeler la différence de taille entre les parties contractantes et d'éviter une sensibilité à fleur de peau. Le faible est facilement susceptible. Le fort se doit de ne pas s'oublier.

4. Plus graves peuvent paraître les progrès de la germanisation, dont la presse a récemment fait grand cas.<sup>21</sup> Cette évolution a sans doute été favorisée par la nouvelle image de l'Allemagne, image globalement positive, notamment aux yeux des jeunes générations. Elle a pu l'être aussi par le recul de la francophilie. Pour l'essentiel, elle repose sur la proximité linguistique du luxembourgeois et de l'allemand. Voilà le facteur de base incontournable. S'il est de vieille date, il est aujourd'hui amplifié par la puissance des médias. En ce qui concerne la presse écrite, on constate une certaine préférence pour les journaux français et belges, même si la populaire Bild Zeitung a fait une percée remarquable.

Pour les hebdomadaires, l'allemand l'emporte nettement. Cet avantage va croissant quand on passe à la radio et à la télévision. Le rôle de cette dernière est mis en cause par tous ceux qui redoutent la germanisation.<sup>22</sup> La technique moderne ne fait qu'amplifier une tendance naturelle. Ce ne sont pas les sympathies pour l'Allemagne qui poussent les Luxembourgeois vers les programmes allemands, c'est surtout simplement la voie de la facilité.

5. La montée du luxembourgeois, qui a les allures d'une émancipation, empiète peu à peu sur le domaine du français. Moins dans l'expression orale<sup>23</sup> où, de toute façon, le luxembourgeois règne souverainement, davantage dans l'expression écrite en des

domaines précis qui relèvent du formalisme. On voit ainsi le luxembourgeois prendre, dans une mesure croissante, la place du français dans le carnet mondain de la presse (naissances, fiançailles, mariages, décès). Des enseignes de magasin apparaissent également en luxembourgeois. C'est tout un environnement visuel qui change. La montée du luxembourgeois est un phénomène irrésistible, reflet direct d'une prise de conscience nationale. Aussi diminue-t-elle la part du français.

### **Possibilités d'action**

Que faire pour maintenir au français la position qui est la sienne? Et tout d'abord, faut-il faire quelque chose? Nous pensons que oui. Il faut agir en faveur du français (comme on l'a d'ailleurs fait dans le passé), car le problème n'est pas nouveau, même si beaucoup pensent qu'il a pris une acuité nouvelle.

Si l'emploi du français mérite d'être protégé au Luxembourg, ce n'est pas là fondamentalement une réaction de francophilie mais plutôt un réflexe de défense. Défense de l'identité luxembourgeoise. Les Luxembourgeois ont eu dans le passé beaucoup de mal à affirmer leur particularisme face à leurs trois voisins. Ils se sont rendu compte que l'emploi des langues tel qu'ils le pratiquaient depuis 1839 était une caractéristique fondamentale de leur façon d'être. Le zèle avec lequel le «Gauleiter» s'est acharné sur la cause du français au cours des années d'occupation (1940-1944) leur a paru comme une preuve après coup.

L'emploi des langues comme moyen de démarcation mais aussi comme enrichissement intellectuel et culturel: telle est la vision qui a prédominé et qui prédomine toujours. Cet emploi impose indéniablement de lourds sacrifices aux enfants et joue plus particulièrement en faveur des élites. Il n'empêche qu'au Luxembourg, l'ouvrier sidérurgique de la Minette et le petit employé de la capitale achètent le matin le «Républicain Lorrain» dont l'édition luxembourgeoise est entièrement rédigée en français. Donc, vouloir faire du français un simple phénomène d'élite revient à mutiler les réalités sociales.

S'il paraît aujourd'hui souhaitable aux Luxembourgeois de sauvegarder les positions du français, il faut encore savoir comment y arriver. Dans tous les cas, l'aide de la France nous est nécessaire. La France nous aide déjà beaucoup. Elle accueille généreusement nos étudiants dans ses universités, tout comme la Belgique (francophone). Il convient de conjurer dès le départ un danger possible, celui d'universités françaises détournant par une procédure d'inscriptions tatillonne<sup>24</sup> les étudiants luxembourgeois vers les établissements d'autres pays, car le choix de l'université est, en principe, libre au Luxembourg.<sup>25</sup>

Quelle que soit l'aide fournie par la France, l'effort essentiel doit provenir des intéressés eux-mêmes. C'est aux Luxembourgeois qu'il appartient d'agir. Il ne peut évidemment être question de recourir à des pressions. Le Luxembourg est un pays de

---

liberté. Ses intellectuels continueront à publier dans la langue de leur choix. Ses téléspectateurs regarderont les programmes qui leur plaisent. L'enseignement est, en revanche, un terrain sur lequel on peut agir. Il faut, avant tout, veiller à la qualité de l'enseignement du français dans les écoles primaires. Beaucoup a été fait dans ce domaine au cours des dernières années, notamment en ce qui concerne l'expression orale. Si l'on veut conserver les positions du français, il importe de résister à toute tentative visant à retarder le début de son apprentissage. Actuellement, l'enfant aborde l'étude du français dans la seconde moitié de la deuxième année de l'école primaire, c'est-à-dire à l'âge de sept ans et demi. C'est tôt pour un enfant qui a commencé à six ans à apprendre sa première langue étrangère, l'allemand.<sup>26</sup>

Il faut maintenir fermement le français comme langue véhiculaire dans l'enseignement secondaire traditionnel<sup>27</sup>, notamment à partir de la 4e classe où le français est la langue d'enseignement dans toutes les disciplines, à l'exception de l'allemand et de l'anglais. Or, il est indéniable qu'un certain laisser-aller est en train de s'installer par commodité, sans doute, mais aussi par souci de se faire mieux comprendre de leurs élèves, certains professeurs utilisent de plus en plus le luxembourgeois dans leurs cours.

De toute façon des limites assez étroites sont tracées par la nature à tout effort d'enseignement. On ne fera jamais des petits Luxembourgeois d'authentiques francophones. Ce qui est en jeu, c'est le degré de maîtrise du français. Pour un pays qui aspire à faire partie de la francophonie, il y a un seuil au-dessous duquel il ne faudrait pas tomber. Est en jeu encore la volonté du Luxembourgeois moyen de rester en contact avec la langue française au-delà de ses études et d'éprouver du plaisir à le rester.

La situation du français n'est probablement pas aussi catastrophique que d'aucuns veulent bien le faire croire.<sup>28</sup> L'historien voit les choses avec recul. Il ne peut s'empêcher de comparer. Par rapport à la situation 1900-1910 ou 1930-1940, les progrès du français sont manifestes. Ceux qui poussent des cris d'alarme pensent sans doute à des points de repère plus proches. Reculons d'une simple génération vers les années cinquante. Loin d'avoir régressé dans l'intervalle, le français a plutôt progressé. Les élites le maîtrisent toujours aussi bien, avec l'avantage qu'elles se sont élargies. Il semble qu'aujourd'hui le Luxembourgeois moyen se débrouille mieux en français qu'il y a trente ans. On ne peut tout de même pas lui reprocher de mieux connaître l'allemand que le français.

Il y a, par rapport au passé, deux facteurs nouveaux. L'un est favorable, l'autre défavorable à la cause du français. Commençons par le second. Il est incontestable que

la télévision allemande a un impact considérable au Grand-Duché. RTL, longtemps agent exclusivement francophone, a mis récemment sur pied un programme de télévision en allemand (RTL Plus). Sur ce plan-là, on ne peut rien faire et il est inutile de se lamenter.

Le facteur favorable, c'est la forte présence étrangère au Luxembourg. Avec ses 26% d'étrangers, le pays bat tous les records en la matière, du moins en Europe. Or cette forte présence étrangère est aux deux tiers d'origine latine. Les Portugais viennent en tête (30 000), suivis des Italiens (22 300) et des Français (12 000). Quel changement par rapport à 1914 quand la moitié des étrangers étaient allemands!

Le français est devenu une langue véhiculaire dans la société luxembourgeoise. Il est une langue de travail et une langue de communication entre la majorité des étrangers et les autochtones. Alors, le français sauvé par les Portugais et les Italiens? Pourquoi pas.